

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DU JURA



Commune de  
**Mignovillard**  
Petit-Villard - Froidefontaine - Essavilly  
Communailles-en-Montagne

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

DCM\_20160711\_13

### Séance du 11 juillet 2016

**Nombre de  
conseillers municipaux**

- En exercice : 19
- Présents : 12
- Votants : 14

**Date de la convocation :**

2 juillet 2016

**Date d'affichage :**

18 juillet 2016

L'an deux mil seize, le onze juillet à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Claudine QUATREPOINT, Joël ALPY, Lydie CHANEZ, Pascale DUSSOUILLEZ, Michaël FUMEY, Nelly GIROD, Gérard MUGNIOT, Henri RATTE, Marie-Paule SCHENCK, Jérôme SERRETTE, Daniel VERNEREY.

Étaient absents excusés : Stéphane BERQUAND, Carmen VALLET (procuration à Claudine QUATREPOINT), Anne-Marie MIVELLE (procuration à Florent SERRETTE), Nicolas GRIFFOND.

Étaient absents : Anouck FRANÇOIS, Denis VERNEREY, Jean-Yves QUETY.

Mme Claudine QUATREPOINT a été désignée secrétaire de séance.

---

**Objet : Éclairage public – rénovation du matériel vétuste  
et économies d'énergie**

Vu l'article 179 de la loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 portant création d'une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR),

Vu la circulaire préfectorale n°79 du 22 décembre 2015 définissant les catégories d'opérations éligibles à la DETR pour l'année 2016,

M. le Maire expose le projet de travaux pour réalisation de travaux de rénovation du matériel vétuste de l'éclairage public communal afin notamment d'effectuer des économies d'énergie, dans le cadre du travail mené avec le SIDEC du Jura par l'intermédiaire du conseil en énergie partagée et de la charte « Éclairons juste le Jura ».

Les travaux nécessaires chiffrés par le SIEDEC du Jura se montent à 112 400 € HT, sachant que le SIEDEC peut apporter une aide plafonnée de 7 500 € et que l'État a mis en place un fonds de soutien à l'investissement local, qui peut également être sollicité.

**Budget prévisionnel du projet**

<i>Nature</i>	<i>Coût estimatif</i>
Remplacement de 8 coffrets électriques avec horloges astronomiques	11 250 € HT
Installation de 7 horloges astronomiques seules	4 700 € HT
Remplacement de 150 luminaires (ballons fluorescents) par des sodium h <sup>te</sup> pression	83 500 € HT
Remplacement de 13 luminaires « boule »	7 300 € HT
Remplacement de 10 luminaires (sodium haute pression vétuste)	5 650 € HT
<b>Coût total</b>	<b>112 400 € HT</b>

**Plan de financement prévisionnel**

<i>Nature</i>	<i>Montant</i>
SIEDEC du Jura	7 500 €
État ou Région : fonds de soutien à l'investissement local	56 200 €
Commune de Mignovillard : autofinancement	48 700 €
<b>Total</b>	<b>112 400 €</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'adopter l'opération et d'arrêter les modalités de son financement ;
- de valider le plan de financement prévisionnel ;
- de solliciter une subvention auprès des différents financeurs possibles ;
- de s'engager à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- de donner tout pouvoir à M. le Maire pour accomplir ces formalités.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire,  
  
 Florent SERRETTE